

Date de convocation : 18 mars 2021

A.R. Télétransmission

Date d'affichage : 31 mars 2021

Sous Préfecture

069 200 040 590 00016

30 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 60

OBJET : FINANCES : vote du budget primitif 2021 – budget annexe assainissement

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le VINGT-CINQ MARS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**

**PRESENTS** : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, AUTHIER Gilles, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GIFFON Georges, GIRIN Pascal, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LICI Vassili, LIEVRE Gaétan, LIEVRE Patrick, MATRAY Bernard, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PERRUT Bernard, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, TROUVE Michel

**ABSENTS EXCUSES** : AKSU GIRISIT Keziban (pouvoir à Frédérique PARLIER), DECEUR Patrice (pouvoir à Christine CARANO), FROMENT Benoît (pouvoir à Georges GIFFON), JONARD Geneviève, LONGEFAY Fabrice (pouvoir à Pascal RONZIERE), LUTZ Sophie (pouvoir à Béatrice BERTHOUX), MANDON Olivier (pouvoir à Myriam CADI), PORTIER Alexandre, REBOULE Anne, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine (pouvoir à Muriel BLANC), THIEN Michel (pouvoir à Pascal GIRIN)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame BAUDU LAMARQUE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur DUTHEL** expose que le service public d'assainissement collectif du territoire est géré de deux façons différentes et sur deux budgets annexes : par voie de délégation de service public (budget annexe STEP) et en gestion directe (budget annexe Assainissement).

Le budget annexe Assainissement s'élève ainsi globalement à 39 201 067,55 €, dont 12 539 132,65 € en section de fonctionnement et 26 661 934,90 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 12 539 132,65 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP 2020 en €	Variation par rapport au BP 2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	6 703 500,00	5 601 737,79	7 657 000,00	953 500,00	14,2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 100,00	86 386,00	0,00	-73 100,00	-100,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	152,04	0,00	0,00	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	492,72	0,00	0,00	0,0%
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>6 776 600,00</b>	<b>5 688 768,55</b>	<b>7 657 000,00</b>	<b>880 400,00</b>	<b>13,0%</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 873 220,46	9 873 220,46	3 363 132,65		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 325 500,00	1 325 398,02	1 519 000,00		
<b>Total Recettes d'exploitation</b>	<b>17 975 320,46</b>	<b>16 887 387,03</b>	<b>12 539 132,65</b>		

### Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP 2020 en €	Variation par rapport au BP 2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 088 954,00	4 002 883,76	4 273 235,00	184 281,00	4,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	795 977,00	786 982,76	797 450,00	1 473,00	0,2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	4 240,00	2 000,00	-3 000,00	-60,0%
66 CHARGES FINANCIERES	120 000,00	108 835,77	100 800,00	-19 200,00	-16,0%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,0%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>5 016 931,00</b>	<b>4 902 942,29</b>	<b>5 180 485,00</b>	<b>163 554,00</b>	<b>3,3%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 674 889,46	0,00	5 882 147,65		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 283 500,00	1 280 999,93	1 476 500,00		
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>17 975 320,46</b>	<b>6 183 942,22</b>	<b>12 539 132,65</b>		

## 1.1 Les recettes d'exploitation : 12 539 132,65 €

Les recettes réelles d'exploitation : 7 657 000 €

Elles comprennent :

- Les produits du service : 7 657 000 € (6 703 500 en 2020)

Ces produits sont constitués :

- des redevances d'assainissement collectif à hauteur de 6 400 000 € (+ 300 000 €), recettes ajustées au vue de la réalisation 2020 ;
- des taxes de raccordement : 125 000.00 € (125 000 € prévus en 2020)
- de la redevance eaux pluviales versée par le budget principal : 1 132 000 €, (478 500 € prévue en 2020). Cette progression s'explique par les nouvelles modalités de calcul de la redevance d'eaux pluviales versée par le budget principal qui ont été modifiées suite à l'évolution du périmètre de gestion des STEP de Blacé et Lacenas (passage en régie).

Les recettes d'ordre budgétaire : 1 519 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

Le résultat reporté de fonctionnement 2020 : 3 363 132,65 €

## 1.2 Les dépenses

Les dépenses réelles : 5 180 485 € (+ 163 554 € par rapport au BP 2020)

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 4 273 235 €

Ce chapitre enregistre les dépenses associées à la gestion en directe des deux stations reprises en régie.

Il enregistre également les dépenses courantes : inspections télévisées, travaux de maintenance des canalisations, changement de grilles d'avaloirs et tampons, diagnostic des réseaux. Ces dépenses courantes ont été ajustées à la hausse au vu des besoins, notamment pour l'exploitation du réseau d'auto surveillance.

- Les charges de personnel : 797 450.00 €, stable par rapport à 2020
- Les autres charges de gestion courante : 2 000 €
- Les charges financières : 100 800 € qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette
- Les charges exceptionnelles : 7 000 € qui permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titre sur exercice antérieur.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 7 358 647,65 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (1 476 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 882 147,65€).

### 1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2021 se fixe ainsi à 2 476 515 €. Elle progresse compte tenu notamment de la modification du calcul de la redevance d'eaux pluviales.

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Total Recettes réelles d'exploitation	6 776 600,00	5 688 768,55	7 657 000,00
Total Dépenses réelles d'exploitation	5 016 931,00	4 902 942,29	5 180 485,00
<b>Epargne brute de l'exercice</b>	<b>1 759 669,00</b>	<b>785 826,26</b>	<b>2 476 515,00</b>

## 2. La section d'investissement : 26 661 934,90 €

### Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 047 635,00	2 327 815,00	1 678 095,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 297 000,00	10 013 257,35
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 047 635,00</b>	<b>3 624 815,00</b>	<b>11 691 352,35</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 674 889,46	0,00	5 882 147,65
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 283 500,00	1 280 999,93	1 476 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250,00	2 250,00	30 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	177 965,34	177 965,34	7 340 312,16
Restes à réaliser n-1	1 527 439,74		241 622,74
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>18 713 679,54</b>	<b>5 086 030,27</b>	<b>26 661 934,90</b>

## Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	428 000,00	358 003,58	700 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS OPERATION	3 825 074,46		0,00
	11 427 450,00	9 376 390,24	16 831 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15 680 524,46</b>	<b>9 734 393,82</b>	<b>17 531 000,00</b>

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	411 345,16	411 345,16	6 387 356,73
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 325 500,00	1 325 398,02	1 519 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250,00	2 250,00	30 000,00
Restes à réaliser n-1	1 294 059,92		1 194 578,17

<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>18 713 679,54</b>	<b>11 473 387,00</b>	<b>26 661 934,90</b>
--	----------------------	----------------------	----------------------

### 2.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 11 691 352,35 €

Subventions d'investissement attendues : 1 878 095 €

Une subvention de 453 245 € est attendue de l'Agence de l'eau au titre de la requalification de la STEP de Villefranche.

Une subvention de 250 000 € de l'Agence de l'eau est inscrite pour les travaux de la STEP de Blacé.

L'Agence de l'eau finance également les travaux de rénovation des réseaux à hauteur de 30 %, soit une prévision de recettes de 374 850 €.

Est également prévue une subvention du budget principal à hauteur de 600 000 €, compte tenu de l'importance des travaux à intervenir sur ce budget.

L'emprunt nouveau nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 10 013 257,35 €.

Les recettes d'ordre budgétaires : 7 388 647,65 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (1 476 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 882 147,65 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Ces recettes d'ordre comprennent également les opérations patrimoniales (30 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement. Il s'agit de l'intégration de frais d'étude ou d'insertion sur les comptes définitifs.

Le résultat de fonctionnement capitalisé 2020 : 7 340 312,16 €

Les restes à réaliser 2020 en recette : 241 622,74 €

### 2.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 17 531 000 €

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2020. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 700 000 €
- Les opérations d'équipement : 16 831 000 €

Les opérations d'équipement prévues pour 2021 sont les suivantes :

Opération	BP 2020 (RAR compris)	CA 2020	BP 2021	Restes à réaliser 2020
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	25 000,00	3 680,00	12 000,00	0,00
2214001 AS AUTOSURVEILLANCE	3 000,00	0,00	0,00	0,00
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	2 692 121,22	1 471 935,75	1 599 000,00	931 423,59
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	1 047 643,70	567 810,41	600 000,00	123 127,87
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	3 295,00	0,00	0,00	3 295,00
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	8 623 450,00	7 182 695,79	12 800 000,00	0,00
2220002 STEP BLACE	30 000,00	0,00	500 000,00	0,00
2220003 TRAVAUX ASSAINISSEMENT BLACE	287 000,00	150 268,29	300 000,00	136 731,71
22210001 BASSIN ORAGE AV BRAUN	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>12 721 509,92</b>	<b>9 376 390,24</b>	<b>16 831 000,00</b>	<b>1 194 578,17</b>

Les crédits pour les travaux de requalifications de la STEP de Villefranche sont portés à 12 800 000 € et 500 000 € pour la STEP de Blacé.

Sont inscrits également les travaux pour la création d'un bassin d'orage Avenue Braun à Villefranche pour un montant de 1 000 000 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement : 1 549 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues (1 519 000 €) et trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre de fonctionnement, ainsi que les opérations patrimoniale (30 000 €) qui trouve leur exacte contrepartie en recette d'investissement.

Le résultat reporté d'investissement 2020 : 6 387 356,73 €

Les restes à réaliser 2020 : 1 194 578,17 €

### 3. Synthèse

L'épargne augmente sous l'effet de la redevance eaux pluviales. Dans le même temps, la hausse des dépenses d'investissement et l'engagement des travaux sur la station augmente le besoin de financement de l'investissement, qui s'élève à 15 652 905 € en 2021.

Aussi, l'équilibre du budget appelle, après reprise du résultat 2021, un emprunt à hauteur de 10 013 257,35 €.

		BP 2020	BP 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	15 680 524,46	17 531 000,00
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	4 047 635,00	1 678 095,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	11 632 889,46	15 852 905,00
D	Recettes réelles de fonctionnement	6 776 600,00	7 657 000,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	5 016 931,00	5 180 485,00
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	1 759 669,00	2 476 515,00
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-9 873 220,46	-13 376 390,00
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	9 873 220,46	3 363 132,65
I	Besoin de financement (emprunt)	0,00	-10 013 257,35

Compte tenu du besoin de financement (10 013 257,35 €) après reprise des résultats et de l'épargne brute qui devrait être dégagée, et dans l'hypothèse où tous les investissements seraient réalisés, la capacité de désendettement prévisionnelle 2021 serait de 5,98 ans.

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021 sur le rapport d'orientations budgétaires.
- Les avis favorables de la commission des finances et du bureau.
- Le rapport ci-dessous.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :  
**Article 1** : d'approuver le budget primitif annexe assainissement 2021.

Pascal RONZIERE  
Président

